

# Madison Cox IV, veuf de Pierre Bergé, réclame 20 000 euros à Riposte Laïque



On a le droit d'admirer Pierre Bergé, son charisme, sa réussite sociale, ses prises de risques financiers lorsqu'il a lancé Yves Saint-Laurent (il avait vendu sa maison), sa posture de mécène, de militant des droits de l'homme, de soutien des minorités. Le milieu de la mode lui doit beaucoup : n'a-t-il pas été élu en 1974, président de la Chambre syndicale des couturiers et créateurs de mode ? Une vie mouvementée qui a fait de lui une icône de la gauche militante. Militant de la cause homosexuelle, sa générosité n'est un secret pour personne : après la disparition de Gay-Pied Hebdo en 1992, il finance en 1995 le magazine TÊTU qui devient le magazine de référence de la communauté homosexuelle, sans parler de son implication dans le financement des associations de lutte contre le SIDA, y compris les plus radicales comme ACT-UP. Bref, un passage obligé pour les associations homosexuales, en manque d'argent !

<https://tetu.com/2017/11/17/enquete-pierre-berge-mecene-de-la-communaute-lgbt/>



Pilier de l'homocratie, il prend fait et cause pour la procréation médicalement assistée et pour la gestation pour autrui, sans toujours faire dans la dentelle ...

[https://www.lepoint.fr/societe/pma-pour-pierre-berge-payer-un-ouvrier-ou-une-mere-porteuse-c-est-la-meme-chose-17-12-2012-1602815\\_23.php#11](https://www.lepoint.fr/societe/pma-pour-pierre-berge-payer-un-ouvrier-ou-une-mere-porteuse-c-est-la-meme-chose-17-12-2012-1602815_23.php#11)

Sa réussite le mène, malgré lui (?) à un rôle plus politique. En 2010, il prend une participation majoritaire dans le journal Le Monde, aux côtés de Xavier Niel et Matthieu Pigasse, s'illusionnant beaucoup sur la liberté rédactionnelle qu'il prétendait défendre : « **J'ai pas eu le bac, mais j'ai acheté Le Monde** », confiait-il à Marc-Olivier Fogiel, non sans une certaine fierté, dans son émission « Le Divan » en 2017.



Mais, quand on entre dans le monde des célébrités, il faut accepter de voir sa vie privée mise à nue. Et là, le calvaire ne va pas tarder à commencer.

Il n'est pas étonnant que Riposte Laïque, après bien d'autres médias, se soit « intéressé » à ce personnage, décédé en 2017. Riposte Laïque s'en prend surtout à ce Bergé incarné : la gauche donneuse de leçons, la gauche caviar mitterrandienne, la gauche pro-migrants, protectrice des minorités, la gauche sûre d'elle-même et dominatrice. Une gauche arrogante qui multiplie les propos haineux à l'encontre des opposants au mariage pour tous. Pierre Bergé avait en effet relayé sur Twitter, le 17 mars 2013, ce message provocateur : **« si une bombe explose le 24 mars sur les Champs à cause de la Manif Pour Tous, ce n'est pas moi qui vais pleurer »**.

Et puis un jour, le 31 octobre 2014, paraît un article de Caroline Corbières intitulé : **« Bergé, Lang, Mitterrand : causerie entre homos islamo-collabos »**

<https://ripostelaique.com/berge-lang-mitterrand-causerie-entre-homos-islamo-collabos.html>

L'article relatait une causerie, à l'Institut du Monde arabe, à l'occasion de l'inauguration d'une exposition consacrée au Maroc, entre Bergé, Lang et Frédéric Mitterrand. Mais il aborde aussi la question du tourisme sexuel au Maghreb. Il cite l'ouvrage de Frédéric Mitterrand **« Mauvaise vie »**, faisant étalage de rumeurs au sujet de Pierre Bergé, dont le magazine VSD s'était déjà fait l'écho une année plus tôt. Une enquête avait même été diligentée pour des faits de prostitution de mineurs dans la villa Majorelle de Marrakech, achetée par Pierre Bergé et Yves Saint Laurent en 1980.

<https://pedopolis.com/2013/03/28/pedophilie-a-marrakech-lenquete-impossible-vsd-n-1857-du-28-mars-au-3-avril-2013/>

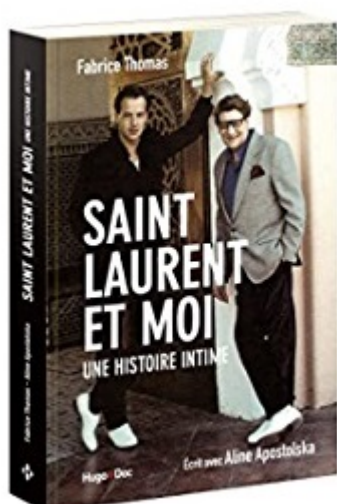


L'article de Riposte Laïque, pourtant dénué d'animosité particulière à l'égard de Pierre Bergé, livre cette information fracassante : « **Le 30 mai 2011, c'est Luc Ferry qui parlera d'un "ancien ministre", arrêté dans "une villa de la palmeraie, à Marrakech" pour s'être "amusé" avec de jeunes garçons. Dix jours plus tard, l'ex patron des Renseignements généraux – Yves Bertrand – indiquera à la police avoir "fait état" de cette "rumeur" à Lionel Jospin, en 2001, alors Premier ministre, et à Daniel Vaillant, ministre de l'Intérieur. Ce dernier démentira formellement avoir été informé** ». Luc Ferry pris à son propre piège et pas vraiment franc du collier, n'ira jamais jusqu'au bout de ses insinuations.

Mais l'article tombe au mauvais moment : en effet, 2014 est l'année de la sortie du film de Jalil Lespert « **Yves Saint-Laurent** », adaptation de l'ouvrage « Yves Saint Laurent » de Laurence Benaïm. Le film reçoit le soutien officiel de Pierre Bergé. La remarquable prestation de Pierre Niney dans le rôle d'Yves Saint Laurent contribue au grand succès du film qui relate avec un certain angélisme la vie du couple Bergé/Saint Laurent entre 1958 et 1976. Une histoire d'amour homo, à faire pleurer les chaumières, avec pour toile de fond, l'environnement friqué interlope parisien.



Trois ans plus tard, en octobre 2017, Fabrice Thomas, ex-salarié de YSL, qui vécut trois ans avec le couple Bergé/Saint Laurent, vide son sac en publiant aux Éditions Hugo Doc : « **Saint Laurent et moi : une histoire intime** » : une véritable bombe qui a défrayé la chronique et qui jette l'opprobre sur les mœurs du couple. Il explique s'être trouvé instrumentalisé par Pierre Bergé en acceptant de sortir avec Saint Laurent pour que ce dernier puisse continuer à créer et révèle des anecdotes peu glorieuses sur la vie privée de ses protecteurs.



<https://ripostelaique.com/a-cote-des-deux-malades-sexuels-berge-et-saint-laurent-weinstein-est-un-enfant-de-choeur.html>

La même année 2017, qui est aussi celle de la mort de Pierre

Bergé, **Marie Ottavi**, journaliste à Libération, sort un livre : « **Jacques de Bascher, dandy de l'ombre** » aux éditions Séguier.



Cet homme né à Saïgon à l'époque coloniale, fut le compagnon de Karl Lagerfeld puis l'amant d'Yves Saint Laurent qu'il initia, dit-on, à des pratiques sexuelles un peu hard...

Marie Ottavi dresse un bilan sans complaisance du climat moral de la France dans les années soixante-dix. Elle écrit : « *l'intelligentsia gay dicte les modes. Elle est aussi à l'avant-garde des idées, des courants et des mœurs. Se marier ? Beaucoup n'y pensent même pas. **L'union maritale est au contraire vécue comme un stigmat bourgeois (...)**. Karl Lagerfeld par exemple balayera toute sa vie l'idée du mariage homo. Il ne comprend pas ce besoin de conformisme. **La mode d'alors est aux partenaires multiples.** Au-delà du milieu gay, le relâchement est général à Paris (...)* **David Hamilton** entretient la confusion générale et vend ses jeunes filles floues sur de beaux tirages et dans les calendriers de la Poste. (...) Mais le grand débat en 1977 porte sur l'âge légal de la majorité. Des tribunes et des pétitions sont publiées dans les grands journaux français **contre la législation sur la majorité sexuelle.** (...). Tout ce que Paris compte de penseurs s'indigne dans la presse. La liste de leurs défenseurs est impressionnante et dit beaucoup sur du climat général de 1977 : Guy Hocquenghem , Simone de Beauvoir, Louis Aragon, Francis Ponge, Roland Barthes, Gilles Deleuze, André Glucksmann, Bernard Kouchner, Jack Lang, Catherine Millet, Jean-Paul Sartre et déjà le célèbre Gabriel Matzneff. **Cette année-là, il**

***semble que les débordements les plus suspects soient tenus pour des jeux, et la perversité sous toutes ses formes s'en trouve comme encouragée ».***

Pierre Bergé tente d'éteindre le feu, d'autant que Riposte Laïque multiplie les articles sur le grand ami de François Hollande. La plainte est lancée. Le prétexte trouvé fut une référence à la fin de l'article de Caroline Corbières à un site : panamza.com, rendu inaccessible depuis, dont les propos étaient jugés infamants à l'encontre de Pierre Bergé.

<http://www.panamza.com/291014-lang-mitterrand-berge-ima/>

C'est donc le Directeur de Publication de l'époque, Alain Jean-Mairet, domicilié en Suisse, qui fut poursuivi et condamné par un jugement de la XVIe Chambre correctionnelle du tribunal de Paris, en date du 16 mars 2022, à une amende de 2000 € avec sursis à laquelle s'ajoutent 2000 € de dommages et intérêts et 2000 € pour la répétition des frais de justice. Alors pourquoi un jugement aussi tardif, huit ans après les faits ? Car Pierre Bergé décède le 8 septembre 2017. L'on pensait l'action éteinte. Mais son mari héritier, un certain John Madison Cox IV, hérite aussi du droit de poursuite. Il n'hésitera pas à user de ce droit en relançant la poursuite contre Riposte Laïque, pour "sauver l'honneur et la réputation de son ex-conjoint".

<https://ripostelaique.com/4-ans-apres-sa-mort-pierre-berge-fait-condamner-riposte-laique.html>

Alain Jean-Mairet a fait appel de la décision et l'audience eut lieu ce mercredi 22 mars 2023 à Paris.



Le tribunal, présidé par Jean-Michel Aubac, rappelle la décision du premier juge et donne rapidement la parole aux avocats. Madison Cox IV, non présent à l'audience, est représenté par un jeune avocat, qui se livre, d'une voix monotone et peu convaincante, à une accusation plutôt molle, se contentant de reprendre des passages de l'article incriminé. Ce qui ne l'empêche pas d'oser réclamer 20 000 € de dommages et intérêts assortis d'une obligation de publier la décision du tribunal avec astreinte de 10 000 € par jour de retard. Le délire total !

Maître Pichon, pour la défense, rappelle que l'implication personnelle et active du Directeur de publication doit être prouvée pour que sa responsabilité puisse être engagée. Or aucun élément du dossier ne permet de l'affirmer. Il rappelle que l'article ne fait que reprendre des faits avérés, des témoignages et des publications grand public. En aucune manière la liberté d'expression n'a dépassé les limites posées par la Loi. Il s'étonne que le journal VSD, à l'origine des révélations sur ces folles nuits dans les jardins de la Villa Majorelle, n'ait pas fait l'objet de poursuites. Mais, explique-t-il, c'est plus facile de s'en prendre à la presse internet patriote qu'aux grands médias !





L'avocate générale s'exprime également dans ce sens en rappelant à la Cour que l'implication personnelle du directeur de publication doit être matériellement établie.

Il ne m'appartient pas de juger les morts. Pierre Bergé a contribué à promouvoir la culture française au-delà des frontières. Il a aussi œuvré pour la conservation du patrimoine : la rénovation de la Villa Majorelle à Marrakech, construite en 1930 par Jacques Majorelle, talentueux peintre orientaliste tombé amoureux du Maroc pendant la période coloniale, en est un exemple parmi d'autres.

<https://www.marieclaire.fr/le-jardin-majorelle-de-jacques-majorelle-a-yves-saint-laurent,1238010.asp>





Mais il ne s'est pas rendu compte qu'en se revendiquant dans le « camp du bien », il participait à l'œuvre de déconstruction orchestrée par les mondialistes. D'ailleurs, il est bien connu que le drapeau français lui faisait horreur !

<https://ripostelaique.com/monsieur-pierre-berge-ex-dyves-saint-laurent-salue-13-novembre-2015-affligeant.html>

Sa fortune et son anticonformisme ont finalement fait de lui un simple agent de la super classe mondiale « no borders » telle que la décrit Michel Geoffroy dans son ouvrage : « la super classe mondiale contre les peuples ».

Quant au légataire universel californien de Pierre Bergé, il ne semble guère très au fait des enjeux. S'en prenant bassement à Riposte Laïque, il prend plutôt le risque d'aggraver la mémoire de son ex-compagnon, que de lui offrir une paisible réhabilitation post-mortem.

La décision de la Cour d'appel sera rendue le 10 mai 2023.

**Hector Poupon**